

Éditorial

Ce bulletin spécial est adressé à tous les MI-SE de l'académie pour vous faire part de l'élection professionnelle du 4 décembre 2007.

Attaché au principe des étudiants-surveillants, le SNES revendique et combat pour un nouveau statut des MI-SE et un recrutement en nombre pour nos métiers.

Étudiants-surveillants, c'est la garantie d'un encadrement de qualité pour les élèves et la défense du droit démocratique aux études supérieures en aidant les jeunes à réussir dans leurs projets d'études.

Principale organisation du Second degré et seul représentant à la dernière CPCA (1), le SNES, par ce bulletin, vous présente ses candidats et orientations.

(1) CPCA: Commission Paritaire Consultative Académique.

Cécile PEYRARD et Jacques AGNÈS

Liste des candidats du SNES / fsu

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES À LA C.P.C.A. DES MI-SE ~

	NOM	Prénom	Fonction	Établissement	Adresse
1.	FAVREAU-ZUBER	Monique	MI	Lycée Édouard Herriot	Voiron - 38
2.	JULLIARD	Magalie	SE	Collège Maurienne	Saint Jean de Maurienne - 73
3.	KUPKA	Frédérique	MI	Lycée Technologique Monge	Chambéry - 73
4.	BERCEDO	Séverine	SE	Collège Les Allinges	Saint Quentin Fallavier - 38

FAITES VOUS ENTENDRE, VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA LISTE SNES/FSU!

Quelques mots pour y voir plus clair...

Qu'est-ce que la CPCA pour les MI-SE?

La Commission Paritaire Consultative Académique a pour but de veiller à la régularité, à l'équité et à la transparence de toutes les opérations concernant la gestion des personnels, ainsi que - par la présence de vos représentants élus - au respect et à la défense de leurs droits individuels et collectifs. Plus précisément, pour les MI-SE - comme pour la plupart des autres corps (COPsys, CPE, catégories des enseignants...) - il s'agit d'une instance académique ayant un rôle consultatif ; c'est-à-dire qu'elle n'est pas habilitée à prendre des décisions mais, à la suite de ses débats, elle émet des avis qui, à quelques exceptions près, sont le plus souvent entérinés par une décision du Recteur.

L<u>es sujets débattus en CPC</u>A :

- 1. L'ensemble des mutations
- 2. Les fins de fonctions dans les conditions statutaires et l'examen des demandes de dérogation ou de prolongation exceptionnelle 3. Toute question d'ordre individuel concernant un MI-SE.

Sa constitution:

- La commission paritaire comprend pour moitié des représentants élus du personnel et pour l'autre moitié des représentants désignés par l'administration.
- Vous allez élire vos représentants pour 3 ans. Cette élection a lieu au scrutin de liste à la proportionnelle avec répartition des sièges selon la plus forte moyenne.
- L'élection prochaine sera organisée dans votre établissement, le 4 décembre, mais vous pouvez également voter par correspondance. En raison des délais postaux, renseignez-vous très rapidement auprès du secrétariat de votre établissement pour vous informer de cette possibilité de vote, connaître ses modalités et obtenir le matériel électoral nécessaire à cette opération.
 - La CPCA se réunit 3 à 4 fois par an pour discuter de la notation administrative et pédagogique, des mutations ...
 - En cas de problème ou de litige, celui-ci peut être traité lors d'une commission exceptionnelle dans laquelle vos collègues surveillants, élus commissaires paritaires, vous représentent.

PROFESSION DE FOI

ÉLECTIONS À LA COMMISSION PARITAIRE CONSULTATIVE ACADÉMIQUE DES MAÎTRES D'INTERNAT ET DES SURVEILLANTS D'EXTERNAT

Scrutin du 04 décembre 2007





Pour une surveillance de qualité au sein du service public d'éducation, Pour vous défendre individuellement et collectivement,

Pour que le statut d'étudiant-surveillant redevienne le seul statut de tous les pions...

Votez SNES -fsu

La mise en extinction de la catégorie des MI-SE, la seule à regrouper des surveillants qui soient obligatoirement étudiants, n'est pas une fatalité. L'histoire de notre catégorie le prouve, depuis la création des textes statutaires en 37-38, bien des attaques ont été portées par tous les gouvernements.

Depuis 2003, par décision gouvernementale, plus aucun MI-SE n'a été recruté, nous ne sommes plus que 250 dans l'académie.

Doit-on pour autant croire que tout est perdu ? Tous nos futurs remplaçants seront-ils obligés d'être assistants d'éducation. Non ! Les textes statutaires n'étant pas abrogés, le SNES agit pour que les missions d'encadrement et de surveillance dans le Secondaire soient accomplies par des étudiants sous statut de MI-SE.

LE SNES, UN SYNDICAT QUI LUTTE

Dès septembre 2002, le SNES s'est opposé à la substitution au statut des MI-SE d'un statut plus précaire, celui des assistants d'Éducation. Cette question a été au cœur d'une mobilisation exceptionnelle (rassemblements, appels à la grève y compris reconductible).

En septembre 2003, le SNES a obtenu du ministère l'ouverture des concours internes à tous les MI-SE.

Depuis, le SNES continue à interpeller le ministère sur les questions de surveillance. Il participe à la construction de toutes les mobilisations pour la défense du service public d'Éducation (opposition au projet Fillon), comme aux actions pour l'emploi et la défense du pouvoir d'achat.

LE SNES, UN SYNDICAT SUR LE TERRAIN

Le SNES est un syndicat multi-catégoriel ; il est majoritaire dans le Second degré. Les revendications de notre catégorie sont portées par l'ensemble du syndicat.

Ses élus défendent les MI-SE à toutes les étapes de leur activité de surveillant. Ils interviennent en faveur des collègues lors des CPCA (Commissions Paritaires Consultatives Académiques) de mouvements ou de fins de fonction notamment.

Lors des permanences assurées tous les mardis après-midi, au SNES académique de Grenoble, les représentants s'efforcent de solutionner, de renseigner les surveillants sur leurs droits et sur les différents acquis mis à mal dans les établissements. Des rencontres, des stages sont organisés pour faire le point, assurer la défense et l'organisation de la catégorie.

Le SNES donne aux MI-SE le pouvoir d'exprimer leurs opinions sur tous les débats et questions actuels de l'Éducation Nationale dans toutes ses instances.

LE SNES, UN SYNDICAT DE PROPOSITION

Porteur de revendications pour l'amélioration du statut des MI-SE, le SNES a le souci de préserver la reconnaissance du double statut d'étudiant et de surveillant.

Le recrutement exclusif d'étudiants sur critères sociaux qui a permis à des milliers de jeunes bacheliers issus de milieux populaires d'accéder à l'université, aux diplômes, voire aux fonctions d'enseignement doit rester en vigueur car il est le garant d'une véritable démocratisation de l'accès aux études supérieures.

Au-delà du rôle social que représentait ce type de recrutement, le SNES considère que les étudiants-surveillants sont les mieux à même de remplir ces missions d'ordre éducatif, grâce, notamment, à leur engagement dans des études supérieures. Un service éducatif de qualité mérite, pour le SNES, des personnels en nombre conséquent et qualifiés.

LE SNES, UN SYNDICAT QUI REVENDIQUE

Le SNES avec la FSU exige:

- Le retour de tous les étudiants-surveillants sous les statuts de 37-38, améliorés en 68.
- Le recrutement massif d'étudiants-surveillants, afin de couvrir les besoins de surveillance, d'encadrement et d'accompagnement des élèves.
- La revalorisation de nos traitements, aujourd'hui, au minimum de la Fonction Publique.

Les candidats

Voter SNES-fsu,

c'est prendre l'assurance de continuer la lutte engagée pour un service public d'Éducation de qualité. C'est continuer à être des étudiants-surveillants et permettre à d'autres de le devenir.

Faisons respecter nos droits et revendiquons haut et fort la réouverture du recrutement des MI -SE.

Votez SNES - fsu.

Avec le SNES-fsu, je me fais entendre!

La syndicalisation est le premier acte de mobilisation et de rassemblement pour une meilleure défense de nos droits !

Page 1 : Éditorial

Page 2 : Quelques mots sur la CPCA des MI-SE

S<u>ommair</u>e

Pages 3-4 : Profession de foi des candidats MI-SE

Page 4: Permanences

La permanence de votre secrétariat académique a lieu *tous les mardis après-midi de 14h à 17h*. Alors, une question, un problème...

n'hésitez pas, contactez-nous!

Tél. 04 76 62 83 30 ou mail : s3gre@snes.edu

- Cécile PEYRARD,

Secrétaire académique MI-SE et AED

SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945 BP 137 - 38403 -

Saint Martin d'Hères - Cedex e-mail : s3gre@snes.edu Tél: 04 76 62 83 30

Fax: 04 76 62 29 64 Site académique: http://www.grenoble.snes.edu